

sous peine de tous frais, dommages et intérêts.

(Signé) DOUTRE, DOUTRE ET HUTCHINSON,
Avocats de la succession du dit Guibord.

Jeu di dernier, il fut donc question de transporter les dépouilles de Guibord au cimetière catholique et voici comment la foule en interdit l'entrée. Nous extrayons du *Franc Parleur* le récit de cette scène :

« La démonstration tentée hier par l'Institut Canadien, à l'occasion de l'enterrement de Guibord, a eu pour contrepartie une autre manifestation faite par la foule, qui s'était rendue au cimetière de la Côte-des-Neiges et qui en a défendu l'entrée au cortège funèbre. Les sectaires doivent comprendre maintenant les conséquences de leur conduite, en travaillant à irriter le sentiment religieux de la population et en convoquant le public à prendre part à la démonstration anti-catholique que l'on méditait.

« S'autorisant de l'ordre obtenu de la Cour, conformément au Décret du Conseil Privé, M. J. Doutre et M. Boisseau, secrétaire de l'Institut, accompagnés d'un cortège d'amis peu nombreux se rendirent, hier après-midi, vers deux heures, au cimetière protestant, où ils se firent livrer le cercueil de Guibord, qui était dans le charnier depuis le mois de novembre 1869, c'est-à-dire depuis près de six ans. Le cercueil fut placé dans un cercillard qui prit la route du cimetière de la Côte-des-Neiges, suivi par une douzaine de voitures. Ils arrivèrent vers trois heures à l'entrée du Cimetière qu'ils trouvèrent gardée par un groupe d'une cinquantaine de personnes. Les portes du cimetière étaient ouvertes à ce moment, comme tous ceux qui étaient présents le savent, mais elles furent fermées subitement par la foule à l'instant même où le cercillard allait pénétrer dans l'enclos. M. Doutre et ses amis tirèrent alors conseil, et ils envoyèrent un huissier pour avertir M. Deroche, le gardien du cimetière, de leur arrivée, et le prier de leur faire ouvrir les portes. M. Deroche répondit qu'il était prêt à les laisser pénétrer dans le cimetière, mais qu'il lui était impossible de se faire obéir par la foule, qui avait fermé la barrière soudainement et qui refusait de l'ouvrir. M. Deroche ajouta de plus qu'il n'aurait aucune objection à enterrer le corps après que l'on aurait atteint le lieu de la sépulture, pourvu qu'on lui montrât l'autorisation ordinaire.

« M. Doutre télégraphia alors à la ville pour demander l'aide de la force armée. Il paraît qu'un corps de constables est alors parti pour le cimetière, mais qu'ils s'arrêtèrent à la barrière de la rue Guy.

« Après avoir attendu une heure, M. Doutre et ses amis se décidèrent à renoncer à l'entreprise, et ils reprirent avec le cercillard le chemin du cimetière protestant, où le corps de Guibord a été déposé de nouveau. Au moment où le cortège se mettait en marche, il fut salué par les huées et les sifflets du public. Les amis de Guibord étaient au nombre d'une trentaine, dont plusieurs protestants.

« Il y avait environ mille ou 1500 personnes à l'entrée du cimetière et dans les environs. Le *Witness* et le *Star* parlent avec assurance des voies de faits qui auraient été commises par la foule. Des témoins dignes de foi affirment que c'est tout au plus si quelques pierres ont été lancées. Une de ces pierres, partie du groupe des amis de Guibord, est venue frapper et blesser gravement un spectateur. Au reste, la foule est restée calme et paisible, à part des cris et vociférations poussés par quelques-uns à trois ou quatre reprises. Les assistants se dispersèrent quelque temps après le départ du cortège.

« Nous ferons remarquer à ce propos l'injustice et l'in-

convenance des procédés dans quelques journaux anglais qui prodiguent à cette occasion l'insulte aux Canadiens-Français, et qui semblent vouloir rendre toute la population catholique responsable de la résistance faite par un petit groupe. Ces journaux sont d'autant moins excusables qu'ils exagèrent et dénaturent les faits et qu'ils ont été les premiers à exciter le sentiment public et à inviter la foule à se rendre au cimetière, en publiant chaque jour depuis trois semaines des commentaires à sensation, et en annonçant qu'il y aurait des omnibus à la disposition du public pour aller à la Côte des Neiges.

« Quant à vouloir attribuer aux autorités religieuses la moindre part de responsabilité dans cette affaire, personne n'a osé le faire, et tout le monde sait fort bien que cette démonstration a eu lieu en dépit du désir bien connu de ces autorités. Nous nous sommes fait nous-mêmes les interprètes de ce désir, en priant hier matin les catholiques de ne faire aucune manifestation quelconque, quoiqu'il pût arriver.

« Une fosse avait été creusée pour Guibord, hier avant-midi, par les soins de l'Institut, dans le lot 873. Cette fosse était placée au-dessus même de la tombe de feu Mme. Guibord, et aux pieds de la modeste croix de bois qui la surmonte. Cette fosse a été comblée dans l'après-midi par des personnes inconnues.

« On a remarqué que le cercueil était enveloppé dans un drapeau anglais, ce qui est un procédé légèrement insolite.

« La famille de Guibord était représentée à la cérémonie que par une seule personne, Mme Ross, sœur de feu Mme Guibord.

« Sur la plainte de M. Alphonse Doutre, les autorités militaires ont été télégraphiées à Ottawa, hier, et ont reçu ordre de tenir la milice prête pour une prochaine occasion. La force volontaire sera ainsi organisée aujourd'hui, et l'on croit que l'enterrement de Guibord aura lieu demain.

Depuis, nous avons appris qu'après le départ des restes de Guibord des portes du cimetière catholique, la foule resta en masse sur le terrain jusqu'au moment où le maire et cinquante hommes de police arrivèrent.

Vendredi matin plusieurs centaines de personnes se sont rendues au cimetière; chacun était pourvu d'armes redoutables. Le régiment du Prince de Galles est, dit-on, au service des autorités civiles, et prêt à toute éventualité. Quinze des principaux opposants à l'entrée du cercueil de Guibord dans le cimetière catholique doivent être arrêtés. Doutre se donnait beaucoup de mouvement pour réussir dans son infernal projet. L'indignation soulevée contre lui était grande et sa vie était en danger.

On assure qu'à raison des difficultés, on ne ferait pas de nouvelles tentatives pour enterrer Guibord avant la présente semaine. On a demandé d'Halifax deux régiments de troupes anglaises.

D'un autre côté, les catholiques étaient déterminés à empêcher les funérailles coûte que coûte. L'agitation des esprits faisait redouter un conflit déplorable, on pouvait craindre qu'on en vint aux mains, et qu'une mêlée sanglante fût une des conséquences de cette intervention indue de l'autorité civile dans une affaire purement religieuse.

Le cimetière est gardé jour et nuit.

Voici ce que nous lisons dans le *Nouveau-Monde* au sujet de cette affaire Guibord :

« En présence d'un fait de soi si grave et si menaçant pour la paix de cette grande Cité et partant du pays, c'est le devoir de tous les hommes sages et amis de l'ordre d'user de toute leur influence auprès des autorités municipales